



Réponse de Rezé à Gauche Toute à l'OMS

Quelle place considérez-vous que doit avoir l'OMS durant votre mandat ?

Extrait de notre programme page 26 consultable sur <https://www.reze.a-gauche-toute.fr/>

« ...La ville soutiendra l'Office municipal des Sport (OMS) et favorisera sa communication auprès du public pour encourager la pratique d'activités physiques.... »

« ...le rôle tenu par l'Office municipal du sport est fondamental. Son « Projet sportif local » sera soutenu et accompagné dans son fonctionnement, notamment pour la pratique d'activités physiques et sportives hors associations... »

• Pensez-vous important que cette place soit reconnue officiellement et concrétisée par un accord de partenariat ?

Votre collectif de représentants des clubs et associations sportives donne systématiquement la parole à tous les présents – l'Odj est annoncé avant – les comptes-rendus sont accessibles par internet.

Pendant 6 ans , 3 éluEs, Patrice Rodet , Marie Tenailleau et Dominique Caillon ont participé, chacun entre 1 et 6 fois au comité directeur et à 4 AG.

Parmi ces 3 éluEs, certainEs avaient eu un engagement en club sportif , d'autres aucun engagement.

Cela nous conforte sur le fonctionnement de cette structure et son rôle fédérateur entre associations sportives.

La convention de partenariat existant actuellement entre la ville de Rezé et l'OMS peut être actualisée, dans le sens de l'amélioration de sa pérennité. Il nous faudra détailler son contenu et vérifier avec vous les éléments à améliorer.

• Si oui, pensez-vous que cet accord puisse définir les modalités de concertation, en tout ou partie, dans les domaines ci-après :

o Définition des critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives rezéennes.

Le mode d'attribution actuel des subventions est une base de départ. Un travail sur le nombre de licenciéEs et d'adhérentEs a été engagé . Chacun reconnaît qu'il doit être poursuivi. L'OMS, comme l'équipe municipale qui sera élue en mars, pourrait proposer des critères supplémentaires après une réelle rencontre de travail sur le sujet. L'OMS est la structure qui est la mieux placée pour faire des propositions approchant au mieux les besoins des associations. Dans un 1^{er} temps, la mise en place de nouveaux critères ne pourra pas modifier de manière trop importante les attributions des budgets précédents.

Notre groupe politique pourrait également en proposer.

Nous n'avons pas tranché sur les critères mais voici 2 points qui retiennent notre intérêt :

- favoriser la pratique sportive féminine.
- accueil des personnes (licenciéEs et adhérentEs) de conditions modestes ou mineurs isolés.

o Conditions d'attribution / de visibilité (transparence) de l'ensemble des subventions délivrées à ces mêmes associations.

Les conditions d'attribution doivent être élaborées entre l'OMS et la Ville de Rezé, préalablement à toute décision. Le contenu de la délibération sera connu de l'OMS avant son inscription à l'ordre du jour des commissions municipales et du vote en Conseil municipal . Les subventions votées en conseil municipal et inscrites au budget de la ville sont visibles par tous les Rezéens.

L'information transitera par l'OMS vers les associations.

Dans le cas de rencontres bi-latérales associations sportives /ville , l'OMS sera informé de cette rencontre et il lui sera systématiquement proposé d'y participer.

o Organisation et répartition des créneaux pour les gymnases, les terrains et la piscine dans le cadre des entraînements et compétitions pour le sport amateur et professionnel.

Le planning d'utilisation des équipements sportifs est sous la responsabilité de la ville. Son élaboration et son actualisation avant chaque saison sportive doit se réaliser dans le trimestre précédant les vacances scolaires. L'OMS pourra être amené à recueillir les desideratas des associations liés à leur évolution de fonctionnement ou de changement de catégories de compétition. L'OMS sera systématiquement associé à l'élaboration du planning et doit faire l'objet d'un calendrier de rencontres pour cela. Cette organisation pourrait être un élément de la convention de partenariat.

Dans le cadre des manifestations sportives (entraînements – rencontres), la ville améliorera sa prise en charge des conditions d'accueil des sportifs, de sécurité et surveillance des locaux grâce à la présence de personnels municipaux.

L'association sportive organisatrice de l'événement se concentrera sur la partie liée directement à la pratique sportive.

o Équipements sportifs : entretien et mise à niveau des équipements actuels – réalisation de futurs équipements

Extrait de notre programme page 26 : « ...*La création d'un gymnase à proximité de la dernière école primaire de Rezé n'en disposant pas (école Jean-Jaurès, à Trentemoult) sera priorisée...* »

o Place du sport hors encadrement/hors clubs ou libre.

Extrait de notre programme page 26 « ...*En premier lieu, les modes de déplacement actifs , piétons et vélos, seront mis en avant. Facilitée, la pratique de la marche à pied et du vélo concourra à l'activité physique nécessaire au maintien en bonne santé.*

Favoriser les pratiques sportives en zone urbaine : Pour le basket, l'installation de panneaux sur plusieurs sites est facile. Le futsal, qui est un sport très demandé, manque d'équipements et ne peut être pratiqué librement. L'implantation de terrains multisport sera à déterminer (coût 20 000 à 40 000 €). L'ultimate sera également mis en valeur, notamment grâce à la facilité de le pratiquer en terrain libre.

Des animatrices et des animateurs pourront aussi se consacrer à des activités tout public comme le Stretching, la gym suédoise, le yoga, à des dates et lieux précis et ce, régulièrement. Les activités ainsi animées pourront faire l'objet d'une participation financière et être en lien avec les activités proposées par les associations développant des activités physiques et sportives... »

o Mise en place d'une politique médico-sportive .

Nous nous sommes élevés en conseil municipal contre la disparition du service de médecine sportive ; il permettait notamment à des familles le suivi et la délivrance des certificats médicaux nécessaires à l'inscription dans une association sportive... Nous réengagerons une réflexion à ce sujet, notamment en recherchant des partenariats avec des cabinets médicaux de Rezé.

Rezé à Gauche Toute, le 4 mars 2020